

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)
Nombre de conseillers**

Membres	10
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

DELIBERATION N° DE_070423_10**DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **sept avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,
Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON ; M. Frédéric DUPEIX a donné pouvoir à M. Alexandre BOURDERY

Date de convocation : 1^{er} avril 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Vote du budget atelier 2023

Monsieur le Maire présente le budget atelier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VOTE le budget atelier 2023** comme suit :
 - o Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	10 357.70 €	Résultat reporté : 002	22 349.70 €
65 - Autres charges de gestion courante	18 005.00 €	70 - Produits des services	150.00 €
		75- Autres produits de gestion courantes	5 863.00 €
Total dépenses de fonctionnement :	28 362.70 €	Total recettes de fonctionnement :	28 362.70 €

- o Section d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
21 - Immobilisations corporelles	10 560.97	Résultat reporté : 001	10 560.97 €
16 - Emprunts et cautionnement	350.00 €	16 - Emprunts et cautionnement	350.00 €
Total dépenses d'investissement :	10 910.97 €	Total recettes d'investissement :	10 910.97 €

Le Maire,

Alain BUJADOUX

Le secrétaire

Jean-Marie BERTRAND

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.